



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative au financement de la mesure individuelle en faveur de la République centrafricaine

Document relatif à l'action pour le «Programme d'appui à la démocratie en République centrafricaine»

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'appui à la démocratie en République centrafricaine Numéro CRIS: CF/FED/041-178 Financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République centrafricaine L'action sera menée à l'endroit suivant: Bangui et les zones identifiées comme prioritaires sur le territoire centrafricain	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) pour la République centrafricaine 2014-2020	
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Secteur de concentration 2 - réforme du secteur de sécurité et gouvernance démocratique	Aide publique au développement : OUI ¹
5. Montants concernés	Coût total estimé: 5 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 5 000 000 EUR	
6. Modalité d'aide et modalité de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion indirecte avec une agence d'un État membre	
7. a) Code(s) CAD	150 - Gouvernement et société civile 15110 - Politiques publiques et gestion administrative 15112- Décentralisation et soutien aux administrations infranationales 15150 - Participation démocratique et société civile 15151 - Élections 15152 - Législature 15170 - Égalité des femmes dans les organisations et institutions 15160- Droits humains	
b) Principal canal de distribution	13000 – Gouvernement tiers	

¹ L'aide publique au développement «doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement».

8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	☐	X
	Aide à l'environnement	X	☐	☐
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	☐	X	☐
	Développement du commerce	X	☐	☐
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	☐	☐
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	☐	☐
	Lutte contre la désertification	X	☐	☐
	Atténuation du changement climatique	X	☐	☐
	Adaptation au changement climatique	X	☐	☐
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui accompagnent»	S.O.			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	Objectif 16 (paix, justice) et objectifs 5 (égalité des sexes) à titre principal. Objectif 10 (réduction des inégalités) et objectif 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs) à titre secondaire.			

RESUME

L'action vise à fournir une facilité d'appui au renforcement de la gouvernance démocratique en République centrafricaine, en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs étatiques et non-étatiques impliqués dans ce secteur et tout particulièrement pour ce qui concerne l'Assemblée nationale et les entités chargées des élections. L'objectif global de l'action est de renforcer le contrôle démocratique de l'exécutif par l'Assemblée nationale et la société civile et la participation des femmes à la vie politique.

La composante «Assemblée nationale» cible en particulier, en raison de leur performance et de leur positionnement stratégique au sein du pouvoir législatif, le Forum des femmes parlementaires, ainsi que les Commissions «institutions, démocratie, justice et affaires administratives», «défense et sécurité» et «éducation, santé, affaires sociales», promettant des complémentarités avec l'intervention de l'action dans les secteurs respectifs, y compris les élections.

La composante «élections» se concentrera sur les phases préélectorales et la participation des femmes.

Ce programme renforcera les actions menées conjointement dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA).

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

Les crises politico-militaires et les conflits violents qui ont successivement ébranlé la République centrafricaine, dont la crise la plus sévère de mars 2013, ont laissé le système étatique centrafricain exsangue, avec des institutions publiques sinistrées. En dépit du retour à l'ordre constitutionnel en mars 2016 avec l'élection du Président Faustin-Archange Touadera pour un mandat de 5 ans, le pays souffre de la persistance des violences entre groupes armés et contre la société civile. Une crise humanitaire de grande ampleur s'est déclarée et l'insécurité empêche le déploiement de l'État sur une bonne partie du territoire. Les indicateurs du fonctionnement de l'État et de l'état de droit signalent l'extrême fragilité des institutions démocratiques marquées par les faibles capacités de représentation législative, la corruption, la discrimination des droits politiques, et l'influence de l'exécutif sur la justice en particulier.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE²

La tenue du référendum constitutionnel, de l'élection présidentielle et des scrutins législatifs a permis le retour à un ordre constitutionnel dès 2016 avec des institutions légitimes et démocratiques. Ce processus de démocratisation en République centrafricaine reste à consolider dans un contexte politique, sécuritaire, économique et social particulièrement volatile, marqué par la faiblesse structurelle des institutions et de l'administration étatique et les risques élevés d'obstacles à la bonne gouvernance et la démocratie. L'exercice du pouvoir parlementaire, et les conditions matérielles de l'exercice de la fonction parlementaire, souffrent de limitations multiples, tant de nature politique et législative que matérielle et humaine. En outre, et ce jusqu'à ce que soit mis en place le Sénat prévu par la Constitution de 2016, l'Assemblée nationale forme à elle seule le Parlement et exerce la totalité du pouvoir législatif (art. 156 de la Constitution).

La législature actuelle est entrée en fonction le 3 mai 2016 pour un mandat de cinq ans. Elle comprend 139 députés, dont seulement 12 femmes. Près de 90 % des députés sont à leur premier mandat, témoignant à ce titre des profonds changements politiques survenus en République centrafricaine au cours de ces dernières années. Soixante députés sont sans étiquette politique et les partis les mieux représentés ne dépassent pas 13 élus. Cependant, la compression du cycle électoral 2015/2016 avait écarté les élections locales qui devaient remplacer les délégations spéciales, en place depuis les années 1990, nommées par l'exécutif central et peu acceptées par les populations, avec des conseils municipaux élus au suffrage universel. Le report des élections locales a dès lors renforcé un certain éloignement des populations vis-à-vis du pouvoir central. La constitution impose néanmoins la tenue des élections locales à ce prochain cycle électoral, celles-ci devant mener à l'installation du Sénat.

L'adoption de la constitution a permis d'établir un nombre important d'institutions démocratiques indépendantes, à commencer par l'instauration de l'Autorité nationale des élections (ANE), chargée de préparer, organiser, gérer et contrôler, en toute indépendance et transparence, les processus référendaires et électoraux. Le gouvernement détient un rôle important dans le bon déroulement du processus électoral, à commencer par la mise à disposition des ressources financières nécessaires à l'organisation des consultations et au

² Voir information complémentaire en annexe 1: évaluation de l'éligibilité de la politique publique.

fonctionnement de l'ANE. La Cour constitutionnelle est compétente en matière de contentieux électoraux pour les élections nationales, présidentielles et législatives.

Le Gouvernement et l'Assemblée nationale actuelle ont collaboré étroitement pour assurer l'adoption, dans les délais imposés par la nouvelle Constitution, de six lois organiques encadrant le nouveau tableau institutionnel, ainsi que de la loi sur la parité. Lors du contrôle de la constitutionnalité du cadre organique élargi, la Cour constitutionnelle a pu insister ainsi pour insérer la parité au Règlement intérieur de l'Assemblée nationale (AN). Des textes importants restent néanmoins à rédiger et/ou à adopter, notamment le Code des collectivités territoriales ainsi que le Code électoral, en cours de rédaction, concernant les élections locales et l'application de la parité sur tous les types d'élections.

L'égalité du genre est au centre de la démarche de ce projet, avec une attention particulière portée sur la participation des femmes dans la vie politique et dans les processus décisionnels et de contrôle de l'État – conformément à la nouvelle constitution du 30 mars 2016 instaurant, au sein de ses institutions indépendantes, le principe d'égalité entre hommes et femmes. La loi instituant la parité adoptée par le Parlement le 9 novembre 2016 est néanmoins en attente d'un décret d'application.

Le projet de renforcement des capacités de l'Assemblée nationale et de l'Autorité nationale des élections et d'assistance préparatoire aux futures élections, se situe dans le cadre de la réalisation des objectifs prioritaires du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021 du gouvernement centrafricain. Sous la priorité nationale 1, ce projet, par la bonne gouvernance en matière électorale, contribuera à la promotion de la paix, la sécurité, la réconciliation et la consolidation de l'état de droit.

Ce nouveau projet s'inscrit dans le cadre du deuxième secteur de concentration du programme indicatif national 2014-2010 relatif à la réforme du secteur de la sécurité, la gouvernance, la restauration de l'état de droit et l'appui aux institutions démocratiques. Il est cohérent avec les principes du nouveau consensus européen pour le développement³ qui mentionne que «l'UE et ses États membres continueront à encourager la tenue d'élections inclusives, transparentes et crédibles en apportant un soutien en temps utile tout au long du cycle électoral, ainsi qu'en promouvant des partis politiques démocratiques et responsables et la participation active des citoyens à tous les stades du processus électoral».

Le projet est aussi en ligne avec le «plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'Homme 2015-2019» qui prévoit la mise en œuvre intégrée de tous les aspects de l'appui de l'UE et de ses États membres au cycle électoral; et au «plan d'action sur le genre 2016-2020» en ce qui concerne la thématique: droits civils et politiques - voix et participation.

Enfin, le projet suit les recommandations des missions d'observation électorale de l'Union européenne et les observateurs locaux et internationaux.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Le programme d'appui à la démocratie en République centrafricaine vise à soutenir les institutions constitutives du cadre de gouvernance en République centrafricaine et les acteurs clefs issus de la société civile directement engagés dans le processus de démocratisation et la consolidation de la paix. Les femmes et les enfants, ainsi que les groupes en situation de vulnérabilité (personnes ayant un handicap et populations autochtones entre autres) et les minorités seront tout particulièrement considérés afin de défendre leurs droits et de promouvoir leur intégration dans le processus démocratique à niveaux local et national. En particulier :

a) L'Assemblée nationale (AN) : la sixième législature de la République centrafricaine compte 139 sièges, élus dans des circonscriptions uninominales à deux tours. Neuf députés sur dix

³ Le nouveau consensus européen pour le développement «notre monde, notre dignité, notre avenir», OJ C 210 du 30.6.2017.

exercent leur premier mandat électif. Le bureau de l'AN comprend quinze membres dont quatre femmes. L'Assemblée nationale est dotée d'un budget annuel de 6 milliards FCFA, dont 500 millions pour l'investissement. La composition actuelle de l'AN est généralement considérée comme représentative de la population au sein des circonscriptions. L'Assemblée nationale n'a cependant pas encore les capacités pour tenir tous les rôles prévus par le cadre législatif et constitutionnel. Entre autre, il lui manque des capacités d'analyse des politiques et finances publiques en interne, et l'interaction avec le citoyen, la société civile, les médias et la Cour des comptes doit être améliorée. L'Assemblée nationale examine des projets de loi à travers les huit commissions permanentes, dans lesquelles siègent entre 17 et 20 députés par commission:

- La commission affaires étrangères, présidée par la présidente du Forum des femmes parlementaires, a initié la ratification d'un nombre important de conventions internationales, entre autres la Charte africaine de la démocratie et le protocole à la Charte Africaine relatif aux droits des femmes en Afrique. Le manque d'accès aux textes en vigueur et aux données statistiques nationales constitue un des plus grands défis aux députés.
- La commission défense et sécurité, couvre les domaines de compétence en matière de politique extérieure, de relations internationales, de coopération, d'accords et traités internationaux, et les questions de frontières, intégration régionale, en particulier, ainsi que celui des Centrafricains à l'étranger.
- La commission institutions, démocratie, justice et affaires administratives, qui remplace la commission des lois, a examiné et expédié l'adoption de six lois organiques et du règlement intérieur de l'AN en première session. La commission a ainsi joué un rôle clef dans l'adoption du bloc de lois organiques pendant sa première session. Elle examine et amende actuellement le projet du Code des collectivités territoriales, et jouera un rôle important dans le passage du Code électoral et sa composante élections locales, de la loi organique sur l'ANE, du paquet de la réforme de justice, du cadre légal des Forces de sécurité intérieure (FSI). Elle est présidée par un ancien garde des sceaux.
- Dans son rôle de contrôle de l'exécutif, la commission économie, finances et plan bénéficie déjà de l'assistance technique de l'UE, et a voté plusieurs amendements aux lois des finances.
- La commission éducation, emploi, jeunesse, santé affaires sociales, examine le budget sectoriel des ministères de l'éducation et de la santé – dont deux membres sont femmes.
- La commission production, ressources naturelles et environnement – dont les domaines de compétence sont: agriculture, élevage, eaux et forêts, pêche, chasse et tourisme, commerce, mines, géologie, hydraulique, énergie, industries et artisanat, protection de la nature et développement durable.
- La commission équipement et communication – dont les domaines de compétence sont: aménagement du territoire, urbanisme, habitat, travaux publics, transports, communications, postes et télécommunications et nouvelles technologies.
- La commission population, genre, santé, affaires sociales et droit humanitaire couvre les domaines de compétence suivants: population, genre, droits de la femme, droits de l'enfant, droits des minorités, culture de la paix, droits économiques et sociaux, droit humanitaire, pétitions, promotion sociale, santé publique et famille, protection de l'enfance.

En outre, le Forum des femmes parlementaires a été créé par arrêté du président de l'Assemblée en 2016. Il est constitué des douze femmes parlementaires qui siègent dans les huit commissions permanentes. Le Forum est reconnu comme tenant un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre de lois et de politiques relatives à la promotion du genre et dans le renforcement des capacités des femmes élues.

b) Les institutions impliquées dans le processus électoral: l'Autorité nationale des élections a été instituée, en 2013, par la Charte de transition et par le Code électoral de transition. Ses sept commissaires non partisans et technocrates remplacent la Commission électorale indépendante (CEI) de 2011, auparavant composée de 31 représentants de partis politiques. Le président initial de l'ANE a démissionné en période électorale et a été remplacé par l'actuelle présidente, première femme à ce poste en République centrafricaine. L'ANE compte actuellement 8 sous-commissions techniques, estimé en sous-effectif vis-à-vis du prochain cycle électoral élargi aux élections locales. L'ANE n'a actuellement pas de démembrements régionaux permanents. La Cour constitutionnelle est par ailleurs compétente en matière de contentieux électoraux pour les élections présidentielles et législatives.

c) Le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation, et du développement local (MATDDL) au sein duquel la direction des élections compte sept postes, a détaché le corps des préfets et sous-préfets aux opérations électorales du dernier cycle, un effectif actuellement plus en place.

- La Cour constitutionnelle avait rigoureusement contrôlé la régularité des scrutins en 2016 sans hésiter à annuler le cas échéant les élections entachées par des erreurs administratives. Sa nouvelle loi organique rajoute à la compétence de la Cour les élections locales, en matière de contentieux non seulement des résultats, mais aussi de l'enregistrement des candidatures⁴. Sa compétence élargie soulève la question des modalités de saisine de la Cour par les candidats à partir de leurs circonscriptions. La Cour a aussi sollicité l'appui de l'UE pour le déploiement de ses magistrats délégués sur le terrain le jour du scrutin. Elle a déjà bénéficié d'une formation récente en matière de contentieux électoral par l'Ambassade de France.
- La Haute autorité de l'audiovisuel a pu acquérir de l'expérience en matière de régulation des médias pendant la campagne électorale de transition. Dans le paysage médiatique actuel en République centrafricaine, la Haute autorité de l'audiovisuel n'a pas aujourd'hui tout l'appui technique nécessaire pour organiser, dans le cadre de son mandat légal, un débat démocratique entre les deux tours de l'élection présidentielle, ni de suivre le traitement équitable des candidates et des candidats par les médias et ou encore de relever les « faux propos ». L'Association des femmes professionnelles de la communications (AFPC) constitue un relais complémentaire pour la promotion de l'accès équitable des femmes candidates aux média, y compris auprès des radios communautaires.
- Les acteurs de la société civile: la société civile en République centrafricaine est multiple, encore peu structurée, souvent politisée, et très active – quoiqu'inégalement, faute de capacités – dans le débat démocratique, le renforcement de la gouvernance, la promotion et la protection des droits de l'Homme. Plusieurs organisations faitières ont vocation de fédérer et servir de plateforme aux organisations de la société civile (OSC) nationales, y compris religieuses.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Le développement du contexte politique et démocratique en République Centrafricaine est caractérisé par une faiblesse structurelle des institutions et de l'administration et une forte instabilité politique. Un profond malaise social en République centrafricaine émerge, ainsi qu'une perte de confiance et de crédibilité de la population envers le gouvernement actuel et les institutions étatiques alors que menacent les problèmes récurrents de violences armées, de corruption et de pauvreté. L'accès à l'information sur les politiques nationales publiques s'avère

⁴ Les tribunaux administratifs avaient accusé un retard décisif dans le traitement du contentieux d'enregistrement des candidatures aux élections législatives de 2015/2016, ce qui a entraîné la réimpression de nombreux bulletins de vote.

pratiquement inexistant au niveau des localités. Les citoyens (approximativement une personne sur deux) restent très méfiants envers les acteurs étatiques, surtout en raison des actes de corruption et d'abus de pouvoir exercés en toute impunité par les personnels de l'État. Le taux de confiance en la justice s'est dégradé avec une baisse de 41 % à 21 % entre mai et novembre 2017. Les faibles niveaux de satisfaction quant à l'accès aux services et besoins de base sont représentatifs du malaise qui prévaut au sein des populations (accès aux écoles: 25 % d'avis positif; eau potable: 22 %, logement: 18 %, accès à la nourriture: 13 % et aux soins de santé: 13 %; possibilités d'emploi: 4 %)⁵. Dans ce contexte, le renforcement de l'Assemblée nationale et la bonne tenue des élections nationales et locales en République centrafricaine constituent des enjeux majeurs pour l'approfondissement démocratique, le développement inclusif et le renforcement de la cohésion sociale et de la gouvernance locale.

À la demande du Bureau de l'Assemblée nationale, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a appuyé en 2017 une consultation et l'élaboration d'un Plan stratégique du développement de l'Assemblée nationale (PSDAN 2018-2028). Celui-ci souligne en premier lieu l'extrême dépendance financière de l'Assemblée nationale vis-à-vis de l'exécutif et la faiblesse des dotations de fonctionnement et d'investissement ont empêché celle-ci – dans un contexte de crises politico-militaires successives – de jouer son rôle et ont contribué à une détérioration continue des conditions de travail des élus et de l'administration parlementaire. Le PSDAN, tel que validé par le Bureau de l'Assemblée nationale et par la plénière des députés, retient cinq axes stratégiques, visant à restaurer l'Assemblée nationale et les fonctions parlementaires de législation et de contrôle; renforcer les capacités des élus, assistants parlementaires et personnels administratifs et techniques du Parlement; favoriser des rapports de travail harmonieux et une meilleure synergie entre l'Assemblée nationale et l'exécutif; établir et conforter les liens entre les élus et les corps sociaux, pour un Parlement aux prises avec les besoins de la société; agir pour la paix, la réconciliation et la cohésion sociale, de concertation avec le pouvoir exécutif. L'identification des besoins a par ailleurs précisé un ensemble varié d'appuis en matière de renforcement des ressources humaines, de revitalisation des ressources documentaires et statistiques – y compris de formations; de renforcement des compétences dans les domaines législatifs, de genre et de droits humains, de moyens techniques et matériels de communication et de dissémination de l'information parlementaire, ainsi que le renforcement nécessaire et indispensable des capacités de consultation et de dialogue auprès de la population, y compris sous forme de formations des députées en matière d'analyse/cartographie de conflits, négociation et arbitrage, en collaboration avec les antennes du Haut conseil de la médiation. L'ensemble de ses axes seront couverts et pris en compte par le présent projet.

Une évaluation du processus électoral de fin de transition en septembre 2016, effectué avec l'appui de l'Assistance électorale intégrée des Nations unies (MINUSCA et projet d'appui au cycle électoral de la République centrafricaine 2014-2016 – PACEC), a permis de rendre compte de la nécessité de consolider les institutions et les acteurs nationaux pour une gestion efficace et transparente du cycle électoral. Les priorités concernent tout d'abord la mise en cohérence de l'ensemble des textes, le renforcement des capacités de l'organe de gestion des élections en administration électorale, et le renforcement des capacités opérationnelles du centre de données. L'audit du fichier électoral de 2015, contenant les identités de presque 2 millions de centrafricains, visant à identifier le degré d'obsolescence des données, est en cours de réalisation par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Le rapport final de la mission d'observation électorale de l'UE, conjointement avec l'observation de la société

⁵ Harvard Humanitarian Initiative, PNUD et MINUSCA – Patrick Vinck, Puong Pham, Mychelle Balthazar (novembre 2017). Sondages paix, justice, et sécurité – République centrafricaine – Rapport 1 Nov. 2017 (données de juin 2017) Rapport 2 mars 2018 (données de novembre 2017).

civile et le PACEC, a par ailleurs identifié les points de vulnérabilité à corriger dans le cadre des prochains appuis. Il s'agit notamment de (i) l'amélioration de l'enregistrement des candidats, auquel doit s'ajouter l'enregistrement des listes pour les 179 communes, afin de limiter les risques de contentieux; (ii) la confection et l'impression sécurisée et en temps voulu des bulletins de vote et des autres matériels sensibles ; (iii) la formation en temps voulu des agents d'enregistrement des électeurs et des agents des bureaux de vote ; (iv) l'ajustement de la cartographie des bureaux de vote à la réalité démographique future et l'alignement aux circonscriptions communales ; et enfin (v) la remontée efficace et transparente des résultats à partir d'un remplissage exploitable des procès-verbaux des bureaux de vote. Ces points sont pris en compte par le présent projet.

La République centrafricaine figure parmi les derniers pays en matière de représentation des femmes aux postes de décision et dans les instances électives. L'intégration des femmes dans la vie politique et l'administration demeure extrêmement faible du fait des fortes inégalités de genre subsistant dans la société. Les femmes représentent 8,5 % seulement de l'Assemblée élue en 2016. Aucune femme n'est présidente des dix groupes parlementaires de l'Assemblée. Elles ne sont que trois femmes sur quinze membres au bureau de l'Assemblée et deux uniquement (Commission des affaires étrangères et Commission population, genre et développement) sont actuellement présidentes de commissions parmi les huit existantes. La représentation des femmes dans le gouvernement évolue aussi très lentement. Elles représentent actuellement 15 % du gouvernement qui inclut cinq femmes sur 34 ministres (2016: 4 femmes sur 23 ministres), sur des postes concernant « *la femme* », la santé ou les affaires sociales. Bien qu'un ministère dédié à la femme ait été créé, sa capacité en ressources humaines et financières demeure très limitée et faible. Quant à la faible représentation des femmes dans les instances de décision, il peut être encore cité les chefs de quartiers (Bangui: 6 %), les préfets (13 %), les sous-préfets (8 %) et les maires (13 %). Les règlements intérieurs des partis politiques représentés au Parlement ne comportent aucune mesure favorable à la représentation des femmes aux instances dirigeantes des partis politiques. Des actions prioritaires ciblées, ainsi que d'autres plus horizontales, doivent permettre d'intervenir sur la promotion des droits de la femme et son rôle, sa participation et sa représentation dans la vie publique, la politique et la société dans son ensemble en République centrafricaine. La présente action accompagnera aussi les initiatives des différents acteurs institutionnels, politiques et de la société civile engagés pour garantir une meilleure prise en compte des questions d'égalité des sexes et d'intégration du genre dans les politiques publiques, les processus politiques, démocratiques et de gouvernance.

Il convient aussi d'appréhender l'indispensable interaction qui doit être faite entre les organes de contrôle démocratique tels que l'Assemblée nationale, la Cour des comptes, et la société civile dans son ensemble y compris les organisations non gouvernementales (ONG), les associations, les réseaux faitiers ou bien encore les centres de recherches, etc. Et ce, en vue de renforcer l'équilibre démocratique. En effet, ces organes de contrôle doivent se coordonner, mieux collaborer entre eux, partager les informations recueillies, afin que leur contrôle de l'exécutif soit plus efficace et davantage ciblé. La sécurité et la justice, l'accès à la justice, constitue des domaines prioritaires sur lesquels l'attention de la société civile doit se porter. En outre, la veille citoyenne consiste aussi à déceler, dénoncer et tenter d'empêcher la corruption aux différents niveaux de l'État.

1.2 Autres domaines d'évaluation

S.O.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Dégradation significative de la situation sécuritaire et/ou politique, retardant les prises de décisions nécessaires aux élections, à leur organisation matérielle et/ou à la participation des populations.	E	La tenue de consultations régulières avec les acteurs clés contribuerait à garantir la continuité du processus décisionnel et ce dans le contexte d'un redéploiement maîtrisé de l'État et des FDSI sous l'égide de la MINUSCA et des PTF.
Risque de revendications maximalistes et de tensions préélectorales. Risque d'intimidation de personnes vivant dans des situations vulnérables (femmes chefs de ménages, familles monoparentales, veuves, personnes vivant avec un handicap, minorités) à des fins électorales.	E	Promotion/facilitation du dialogue dans un cadre formel entre les parties prenantes, contribuant à la transparence des actions (pré)électorales, le partage d'informations, et l'établissement des mécanismes permettant un déroulement du processus respectant les principes d'un état de droit.
Mobilisation insuffisante des ressources au profit du processus électoral – et aux financements des travaux préalables (ex: actualisation du fichier électoral, aboutissement de la réforme du cadre juridique)/risque d'utilisation des fonds de manière non transparente.	M	Dialogue politique et sectoriel avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux. Conditionner les discussions concernant un appui financier à la tenue effective des élections.
Faible mobilisation des institutions et autorité bénéficiaires/capacités opérationnelles insuffisantes (AN, ANE).	E	Activités d'appui au renforcement et développement institutionnel visant les capacités de planification, de budgétisation et de coordination – et d'information. Accent porté sur la formation et le renforcement des capacités du personnel technique, administratif et des élus.
Faible mobilisation des populations dans le processus électoral, les cadres de consultation, le dialogue avec l'Assemblée nationale, ...	M	Campagne de sensibilisation avec l'appui des partis politiques, les OSC, les médias.
Faible participation dans les activités du projet des femmes étant donné les normes sociales, les obstacles qu'elles rencontrent (charge de travail de soins, violence, stéréotypes sociaux, etc.).	M	Promotion des droits, sensibilisation sur l'égalité, approche participative, analyse de besoins différenciée au début du projet pour faciliter leur participation.
Une persistance de la corruption et le manque de confiance des citoyens dans le processus électoral.	M	Promotion d'une approche basée sur la transparence, la responsabilité et la recevabilité.

Hypothèses
La situation politique et sécuritaire se stabilise. La politique de la RESA se poursuit avec l'encadrement des forces de la MINUSCA. Approfondissement démocratique. Maintien de la promotion de l'état de droit. Adhésion au calendrier républicain. Inscription des élections dans la loi des finances. Mobilisation des bailleurs pour le financement du cycle électoral centrafricain de 2020/2021. Mise à jour effective et complète du fichier électoral (OIF). Adoption/promulgation des Code des collectivités, Code électoral, Code de la famille.

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

La gouvernance et l'état de droit en République centrafricaine constituent un secteur d'intervention clef pour l'Union européenne et les PTF. La présente action bénéficiera de l'ensemble des enseignements tirés et des collaborations étroites développées dans le cadre renforcé de coopération en République centrafricaine durant ces dernières années et depuis 2015, notamment.

En matière d'élections, le projet s'appuiera d'une part sur les résultats ainsi que sur les observations et les recommandations de la mission d'évaluation externe (2016) relative au projet d'appui au cycle électoral de la République centrafricaine 2014 – 2016, développé en 2015 à hauteur de 20 000 000 EUR sous le cadre de coordination d'appui du PNUD. Le projet suit aussi les recommandations de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne. Les leçons tirées du PACEC permettront notamment d'intégrer pleinement les risques liés à la phase préparatoire préélectorale et les enjeux d'un renforcement effectif des capacités de gestion et de coordination de l'autorité nationale des élections en tenant compte de l'expérience passée et des nombreux retards enregistrés dus à la conjoncture politique, à l'inadaptation du cadre juridique des élections, aux contraintes sécuritaires, au manque d'infrastructures de l'ANE, ou à l'absence des représentants de l'État sur site. Les rapports d'observation électorale, tels que celui de la coalition des OSC « Arc en ciel » ont pu identifier comme principale vulnérabilité du cycle 2016 la formation raccourcie des agents d'enregistrement des électeurs. De même, l'enregistrement mal planifié des candidats aux élections législatives et son contentieux peu performant par les tribunaux administratifs a produit de multiples erreurs dans l'impression des bulletins de vote. À ce titre, des délais plus généreux, une expertise internationale thématique mieux circonscrite et ciblée, une planification accrue et un monitoring précis de la situation et des priorités en phase préélectorale, doivent être assurés en prévision des prochaines élections locales.

L'UE n'a pas d'expérience directe récente en matière d'appui au Parlement et à l'Assemblée nationale en République centrafricaine, sinon dans le cadre spécifique de «l'assistance au renforcement de la commission économie, finance et plan de l'Assemblée nationale»⁶ placée sous la Facilité technique complémentaire à l'appui budgétaire au profit de la République centrafricaine⁷, laquelle vise à former les membres de l'Assemblée nationale dans le domaine économique et financier. Le retour à l'ordre constitutionnel à l'issue des élections de 2016 s'est traduit par la promulgation de la nouvelle constitution lors de la prestation de serment du président Touadera qui représente un élément positif sur lequel les institutions démocratiques centrafricaines s'appuient désormais. La communauté internationale intervient dans le

⁶ Contrat Fed/132633/C/SER/multi.

⁷ Décision FED/2014/037-458, Programme d'appui à la sauvegarde et à la consolidation de l'État centrafricain.

renforcement des cadres légaux et constitutionnels; les processus de réformes sont en cours. Parmi les facteurs clés qui détermineront la stabilisation politique, l'approfondissement démocratique et la primauté de l'état de droit en République centrafricaine, figurent le contrôle parlementaire des politiques publiques, le renforcement des relations et la mise en conditions favorables et en capacités d'un dialogue politique ouvert et démocratique entre le Parlement, la Cour des comptes, les représentants de la société civile, et les citoyens.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Ce programme s'inscrit dans le plan d'action de l'approche intégrée de l'UE⁸ (janvier 2018) qui recommande de renforcer la cohérence des appuis en utilisant les différents instruments financiers à disposition de manière coordonnée et séquentielle pour obtenir de meilleurs résultats. L'action se développera en totale synergie (consultations, partage des objectifs, convergence et mutualisation éventuelle des moyens) avec les programmes existants de l'UE et des PTF et en parfait alignement avec les missions de la MINUSCA.

La présente action s'engage dans l'approfondissement des institutions démocratiques et du contrôle de l'action publique en République centrafricaine et prolonge, ou complète, les actions de l'UE en matière d'appui à la réforme des secteurs de la sécurité intérieure, de la justice et de l'état civil, notamment sous le PIN 11^e FED dans le cadre du «Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité et à la gouvernance en République centrafricaine» (budget UE de 38 000 000 EUR). Elle complète également les appuis à la société civile livrés à travers les instruments UE dédiés (EIDHR; ICD/lignes thématiques: acteurs non étatiques et autorités locales; Fonds Bêkou) notamment en matière de genre, de droits politiques et civiques, de représentativité et de capacités techniques et de coordination des OSC.

En ce qui concerne l'Assemblée nationale, l'UE fournit actuellement une «assistance au renforcement de la commission économie, finance et plan de l'Assemblée nationale» placée sous la Facilité technique complémentaire à l'appui budgétaire direct au profit de la République centrafricaine (programme d'appui à la construction de l'État – République centrafricaine). Cette Assistance technique vise à former les membres de l'Assemblée nationale dans le domaine économique et financier. Le présent projet sera complémentaire à cette assistance technique dans une perspective de développement des compétences des élus et des personnels de l'Assemblée dans l'exercice effectif des contrôles externes prévus par la loi, y compris en matière de lutte contre la corruption. Des sessions de formation conjointes et la production d'outils de travail conjoints seront développées. Une bonne coordination sera recherchée entre ces deux projets de l'UE, la Cour des comptes et l'AN. Il s'agira en particulier d'assurer le partage, la présentation systématique et la discussion des rapports de la Cour en commissions et plénière de l'AN.

Les États-Unis ont fourni de l'assistance technique à l'AN à travers l'*International Republican Institute* (IRI) (reconfiguration site web, voyages d'étude, atelier au sujet de la décentralisation), ainsi qu'un projet de monitoring parlementaire par trois organisations⁹ organisé par le *National Democratic Institut* (NDI), ayant produit un rapport diagnostique des forces et des faiblesses de l'AN¹⁰. L'IRI s'apprête à prolonger son appui en 2018/2019 avec une initiative (*Policy enhancement and active citizen engagement in CAR*) ciblant les structures de jeunesse et de femmes et le soutien au rapprochement des députés auprès des populations.

⁸ Conclusions du Conseil sur l'approche intégrée à l'égard des conflits et des crises extérieurs - 22 janvier 2018 <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-5413-2018-INIT/fr/pdf>

⁹ FADEC (Femme action et développement en Centrafrique), LCDH (Ligue centrafricaine des droits de l'Homme) et OCAPIF (Organisation centrafricaine pour la promotion des initiatives fluviales).

¹⁰ Monitoring d'activité parlementaire et de l'action gouvernementale dans 34 communes centrafricaines, NDI/NED, 2017.

L'Agence française de développement (AFD) a récemment fourni une connexion internet, laquelle ne pourra d'ici peu suffire face aux besoins et à l'intensification des activités parlementaires. En outre l'AFD vise le développement de son portfolio dans le secteur de la gouvernance démocratique et financière en République centrafricaine dès 2018, ce qui permettra au présent programme de renforcer les points de convergence et de complémentarité avec les futures initiatives engagées par la France dans ce domaine.

En ce qui concerne le secteur des élections, le projet devra évaluer en cours de démarrage l'évolution des intentions d'appui de la communauté internationale au cycle électoral, notamment en matière de centralisation de l'enregistrement des candidatures et des résultats, de pièces d'identité et de bulletins de vote. Dans le contexte du cycle électoral de 2015 et du cadre de coordination d'appui du PNUD et de ses partenaires, la Délégation de l'UE avait assuré le contrôle externe de sa contribution au PACEC de 20 000 000 EUR par trois experts de l'UE recrutés sur 18 mois. L'appui dédié au processus électoral dans le cadre du présent appui est beaucoup plus modeste pour le secteur et ne s'intéressera, pour ce nouveau projet, qu'à la phase préélectorale, apportant des expertises thématiques et techniques ciblées. En appui à l'ANE, la MINUSCA, le PNUD et l'ONU Femmes ont soutenu l'appropriation par les femmes leaders de l'avant-projet du code des élections ainsi sa validation par les parties prenantes nationales (public, privé, leaders politiques, communautaires, OSC). Le PNUD a signalé qu'une mission d'évaluation des besoins serait déployée en fin 2018 afin de définir les contours de son appui au processus électoral. Ainsi, une série de consultations formelles avec le PNUD permettra à la Délégation de l'UE de valider les points de complémentarité et de convergence de nos appuis respectifs.

En matière de genre, le Canada finance un projet d'ONU Femmes couvrant la participation des femmes au cycle électoral 2021 à hauteur de 300 000 USD. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment annexe à l'AN pour le Forum des femmes parlementaires,¹¹ avec lequel la présente action peut assurer des synergies étroites. En ce qui concerne le processus électoral, les États-Unis prévoient de renouveler leur appui à l'observation électorale par la société civile.

Au niveau de la société civile, le cadre de la feuille de route a permis d'initier une coopération étroite avec les EM de l'UE et le reste des PTF, visant une meilleure coordination des appuis en faveur des organisations de la société civile. L'action se développera en parfait alignement avec les missions de la MINUSCA. Le programme envisagé s'harmonise également avec le «Joint MINUSCA-EUD-EUTM support plan on SSR and RoL 2017-2019» signé le 17 juillet 2017 qui précise les modalités de coordination entre la MINUSCA et les instances communautaires. Un mécanisme de suivi, de consultation et d'échange d'informations entre la Délégation de l'UE est déjà en place dans le cadre du RCPCA ainsi qu'à un niveau opérationnel (réunions des bailleurs, comités techniques des projets). Enfin, l'UE, les EM et la Suisse ont développé une stratégie conjointe 2017-2021 pour faciliter la mise en œuvre du RCPCA à travers l'harmonisation progressive des différentes approches pays et cycles de programmation des partenaires européens, notamment sur le renforcement des institutions étatiques nationales et locales, et la promotion de la bonne gouvernance.

3.3 Questions transversales

Droits de l'Homme: les questions des droits de l'Homme sont inhérentes et parties intégrales du présent appui aux institutions démocratiques en République centrafricaine. Elles s'intègrent au travers de l'approche fondée sur les droits qui incluent le respect des principes d'indivisibilité du droit, de transparence, redevabilité, non-discrimination, autonomisation et participation et la

¹¹ Programme pour la promotion du leadership et la participation politique des femmes en République centrafricaine (République centrafricaine) 2017-2021.

réalisation des droits humains dans la conception, la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation de l'ensemble des activités que l'action entend appuyer. Les axes de promotion liés aux droits civiques des personnes déplacées, au genre, aux jeunes populations, aux indigènes, seront promus. L'approche basée sur les droits humains facilitera en cours de projet l'intégration des thèmes transversaux relatifs entre autres à l'accès à l'information et aux médias, la non-discrimination, l'accessibilité.

Genre, égalité des sexes: le programme intégrera dans toutes ses activités la dimension genre. Il appuiera dans sa mise en œuvre la participation de la femme dans la politique et les institutions démocratiques, ainsi que l'intégration systématique des aspects genre dans le processus électoral – intervenant dans la promotion d'un cadre législatif adapté, l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, la révision des statuts professionnels, les formations, l'application des outils de gestion et de contrôle, la collecte ventilée des statistiques, et l'adoption d'une approche différenciée vis-à-vis des groupes vulnérables et minoritaires pour mieux les associer dans le champs des travaux parlementaires et du processus électoral. Le programme défendra la parité homme-femme (ODD 5) et fera la promotion d'une transposition effective de la loi afférente de 2015, adoptée par l'Assemblée nationale en 2016 en République centrafricaine.

Jeunesse: la jeunesse (populations de 18 à 29 ans) sera particulièrement prise en considération par l'action, dans l'esprit des conventions internationales et de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU en particulier, intégrant dans ses activités les objectifs de participation, de protection, de prévention et de partenariats.

Gouvernance: le programme contribuera à la promotion de la bonne gouvernance à travers l'amélioration de la performance des institutions bénéficiaires, de l'Assemblée nationale et des autorités électorales en particulier, et de leur redevabilité envers les citoyens. Le programme favorisera une collaboration et un dialogue constant entre/avec les acteurs de la société civile, les institutions démocratiques, les autorités nationales et locales. La légitimité et la représentativité des OSC, et leurs capacités de dialogue politique dans un cadre démocratique, seront aussi appuyées à travers les initiatives de consultation de l'AN et de l'ANE.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectif global, objectifs spécifiques, résultats attendus et activités indicatives

Ce programme s'inscrit le programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030). Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles de l'objectif de développement (ODD) 16 (paix, justice et institutions efficaces), tout en appuyant les progrès vers l'obtention de l'ODD 5 (égalité des sexes). À titre secondaire, l'ODD 10 (réduction des inégalités) et l'ODD 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs) sont ciblés. Cela n'implique pas d'engagement de la part de la République Centrafricaine qui bénéficie de ce programme. Enfin, l'objectif de l'action est aligné sur l'Agenda 2063 de l'UA (« L'Afrique que nous voulons »), notamment les aspirations 3 et 4 (*une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits humains, de la justice et de l'état de droit et une Afrique pacifique et sécurisée*).

L'objectif général du projet est de consolider les processus démocratiques en République centrafricaine.

Les **objectifs spécifiques** sont:

Objectif spécifique 1 (OS.1): le contrôle démocratique de l'action gouvernementale par l'Assemblée nationale, et en rapport avec la participation citoyenne, est renforcé.

Objectif spécifique 2 (OS.2): la position et la participation des femmes dans le domaine politique, le Parlement, et la société sont renforcées.

Objectif spécifique 3 (OS.3): la sensibilisation des populations sur le processus électoral, axée sur la prise en compte effective de la dimension genre, est renforcée.

Objectif spécifique 4 (OS.4): la gouvernance électorale est renforcée (phase préparatoire préélectorale).

Le programme a pour objet d'agir comme une facilité pour appuyer les initiatives visant le développement inclusif et durable des institutions démocratiques en République centrafricaine. Cette facilité vise ainsi à contribuer à la mise en œuvre des activités prioritaires suivantes:

Produit 1 : les capacités de l'AN et des commissions en matière de contrôle, de suivi et d'évaluation des politiques et finances publiques, et de représentation, sont renforcées (OS.1).

Produit 2 : l'Assemblée nationale est appuyée pour une intégration effective de la dimension genre au sein de l'institution et pour une meilleure représentation et promotion des intérêts des femmes et des filles dans les travaux parlementaires (OS.2).

Produit 3 : les populations sont sensibilisées sur les enjeux du processus électoral, les procédures de vote ainsi que sur leurs droits et devoirs en matière électorale (OS.3).

Produit 4 : les opérations préélectorales sont gérées de manière efficace et effective (OS.4).

4.2 Principales activités

Produit 1 : les capacités de l'AN et des commissions en matière de contrôle, de suivi et d'évaluation des politiques et finances publiques, et de représentation, sont renforcées.

Activité 1.1: améliorer le fonctionnement des services parlementaires (y compris fonctionnaires et personnels administratifs) par le biais d'un renforcement des moyens matériels (matériels informatiques et bureautiques, équipement du centre de documentation, déploiement du système de communication); de capacités renforcées de mobilisation et de coordination des ressources du Parlement; de formations thématiques et techniques.

Activité 1.2: renforcer les capacités des commissions techniques et thématiques de l'Assemblée dans leurs missions d'information et de consultation auprès du citoyen, des organisations de la société civile et des médias – et mise à disposition d'expertise ponctuelle.

Activités 1.3 : renforcer la représentation de l'Assemblée nationale: mise en œuvre d'un plan de communication sociale, établissement des cadres de dialogues, déploiement de missions sur le terrain pour une proximité accrue avec les citoyens, vulgarisation et diffusion des travaux parlementaires et développement/mise à jour du site web.

Activité 1.4: appuyer le développement, sous l'égide de l'Assemblée nationale, d'une plateforme de dialogue et d'échange entre élus/élues et les organisations de la société civile. De façon pilote, cette activité pourra comprendre l'appui à la structuration et au développement de réseaux d'OSC à travers le pays, contribuant à augmenter la légitimité de leurs membres et à mieux structurer la contribution des OSC aux débats démocratiques sur les politiques, renforçant aussi leurs capacités de gestion, de veille citoyenne, de plaidoyer et de représentativité dans des secteurs clefs (sécurité, genre, droits humain, corruption, ...).

Produit 2 : l'Assemblée nationale est appuyée pour une intégration effective de la dimension genre au sein de l'institution et pour une meilleure représentation et promotion des intérêts des femmes et des filles dans les travaux parlementaires.

Activité 2.1 : promouvoir la représentation et la participation des femmes dans la sphère politique, le Parlement/l'Assemblée nationale et les partis politiques: renforcement des capacités, audit genre, réforme des statuts, des fonctions et des règlements intérieurs.

Activité 2.2 : renforcer la prise en compte du genre dans l'exécution des missions de l'Assemblée nationale: analyse genre des textes de loi, renforcement des capacités des députés et l'administration parlementaire dans d'analyse genre des lois de finances et des budgets sectoriels, plaidoyer pour la prise en compte du genre au niveau des projets et programmes.

Activité 2.3 : répondre aux besoins d'assistance technique parlementaire des femmes comme élues et comme personnels administratifs du Parlement en matière de législation, de budget, d'évaluation, et de contrôle, ou encore de représentation et de consultation auprès des populations locales et de la société civile en général. Promouvoir et faciliter l'institution des sections de femmes et de jeunes au sein des partis politiques représentés au Parlement.

Produit 3 : les populations sont sensibilisées sur les enjeux du processus électoral, les procédures de vote ainsi que sur leurs droits et devoirs en matière électorale.

Activité 3.1 : appuyer l'ANE dans la préparation et la mise en œuvre de plans stratégiques de communication et de sensibilisation électorale, pouvant inclure des activités d'éducation civique électorale, de prévention/gestion des conflits liés au processus électoral, de promotion des droits de l'Homme, du genre et du rôle des OSC et des médias dans l'observation électorale.

Activité 3.2 : appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de prise en compte de la dimension genre dans le processus électoral avec entre autres l'intégration du genre dans les activités de l'ANE, la mobilisation et la participation effective des femmes dans le processus électoral. Promouvoir la représentation des femmes dans les partis politiques.

Produit 4 : les opérations préélectorales sont gérées de manière efficace et effective.

Activité 4.1 : appuyer les capacités institutionnelles et professionnelles de l'ANE – et de l'administration électorale en général – en matière de planification et de coordination des opérations, d'organisation des scrutins et de gestion des données et applications informatiques. Promouvoir la coordination entre les partenaires au processus électoral.

Activité 4.2 : apporter l'expertise requise pour la mise en place des outils programmatiques et des indicateurs de contrôle de conformité de la gouvernance électorale.

Activité 4.3 : développer et mettre en œuvre les formations du personnel électoral. Appuyer le processus de facilitation de l'accréditation et l'information/formation aux observateurs.

Activité 4.4 : appuyer la mise à jour de la liste électorale et du processus d'enregistrement des électeurs pour les scrutins de 2020-2021.

4.3 Logique d'intervention

La logique d'intervention du projet est d'accompagner la République centrafricaine dans ses efforts de relèvement et de reconstruction de l'autorité de l'État et de l'état de droit. La stratégie des opérations sera nécessairement guidée par la prise en compte de l'évolution du contexte politique et sécuritaire qui demeure volatile et instable. Ainsi, la mise en œuvre des différentes activités proposées pour l'Assemblée nationale et pour l'ANE s'appuiera sur l'analyse régulière du contexte politique, offrant ainsi des réponses permettant de mitiger les risques politiques ou sécuritaires susceptibles de nécessiter une réévaluation des besoins de l'appui à fournir.

Le projet est conçu comme une facilité qui permettra un développement et une mise en œuvre des appuis pour l'Assemblée nationale et l'ANE de façon modulaire et flexible. Cette flexibilité du projet permettra à l'UE de valider avec les partenaires de mise en œuvre certains mécanismes de financement (notamment pour répondre au besoin d'appui ponctuel et limité aux acteurs non étatiques et aux OSC notamment) en cours de projets.

La collaboration entre l'Assemblée nationale, l'ANE et l'ensemble des institutions étatiques sera promue et facilitée afin de gagner en cohérence et en efficacité dès la phase d'évaluation des

besoins. Cette collaboration concerne notamment le ministère de l'intérieur chargé de la sécurité publique, le ministère de la justice et des droits de l'Homme, le ministère de la femme, de la famille et la protection de l'enfant, et le ministère de la communication et des médias.

Le projet recherchera aussi une collaboration étroite avec/entre les PTF, visant un accompagnement simultané des appuis – tout spécialement pour la phase préélectorale durant laquelle la question de la mise à jour du fichier électoral et l'adaptation du cadre légal devra être abordée). La phase de démarrage des appuis permettra de faire un état des lieux de la situation de départ, identifier les dynamiques de changement et actualiser les éléments du cadre logique.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **48 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S.O.

5.4 Modalités de mise en œuvre

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires en gestion indirecte veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la conformité de l'action aux mesures restrictives¹² affectant les pays de mise en œuvre concernés.

5.4.1 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre

La présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une agence d'un État membre qui sera sélectionnée par les services de la Commission suite aux critères suivants: possède la nature institutionnelle dans plusieurs domaines d'intervention liés aux fonctions des institutions démocratiques et au processus de bonne gouvernance. L'entité est expérimentée dans le secteur et est à même de faire valoir son savoir-faire, ses connaissances des thématiques et ses capacités de gestion. L'entité possède aussi l'expérience technique et sectorielle requise.

Cette mise en œuvre implique une capacité de mobilisation d'une expertise spécifique avérée en matière de développement institutionnel dans des contextes fragiles, mobilisant une expertise spécifique et offrant une capacité de supervision, de coordination et de gestion des

¹²

Les mesures restrictives de l'UE prévoient l'interruption ou la réduction, en tout ou en partie, des relations économiques et financières avec un ou plusieurs pays tiers, entités non étatiques, personnes physiques ou morales et groupes. Elles sont publiées sur internet à l'adresse suivante:
http://eeas.europa.eu/archives/docs/cfsp/sanctions/docs/measures_en.pdf

interventions des différents opérateurs nécessaires à la bonne exécution du projet dans les secteurs de la gouvernance, l'appui aux institutions démocratiques, la promotion du genre, la participation de la société civile dans les processus démocratiques et l'appui au cycle électoral.

Ce mode de mise en œuvre se justifie par la nature institutionnelle de plusieurs domaines d'intervention liés au fonctionnement démocratique de l'État et au processus de bonne gouvernance. Une agence d'un État membre expérimentée dans le secteur sera à même de faire valoir sa dimension institutionnelle, son savoir-faire, ses connaissances des thématiques et ses capacités de gestion.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: la gestion et l'exécution des budgets, la passation de marchés et l'octroi de subventions, la signature de protocoles et conventions nécessaires à l'exécution de l'action et à l'atteinte des résultats.

En cas d'échec des négociations avec l'entité en charge envisagée en première instance, la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une organisation internationale. La mise en œuvre par une entité de remplacement se justifierait par une capacité d'appui avérée auprès du Parlement en République centrafricaine ainsi qu'en matière d'intégration du genre dans le processus électoral, et par une expérience avérée de la gestion de projet dans le secteur de la gouvernance démocratique en général. L'entité de remplacement sera chargée des tâches d'exécution budgétaire citées ci-dessus.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)
5.4.1 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre	4 800 000
5.9 Évaluation, 5.10 – Audit	150 000
5.11 Communication et visibilité	50 000
Totaux	5 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Un cadre de dialogue entre le gouvernement de la République centrafricaine et l'UE sera mis en place pour assurer le suivi régulier de l'état d'avancement des projets. En outre, l'organisation en charge de la mise en œuvre du programme assurera un cadre de suivi et de coordination entre les différents acteurs qui sont en charge de la mise en œuvre des volets du programme pour le compte de la Commission européenne.

Un Comité de pilotage du programme sera constitué afin de superviser et approuver les orientations générales des trois volets du programme. Il sera conjointement présidé par l'ordonnateur national et le représentant de l'Union européenne. Le Comité de pilotage aura également pour mission de contribuer au suivi de l'avancement des actions menées dans le cadre de ce nouveau programme. Il se réunira au moins deux fois par an. La Cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED (CAONF) sera un interlocuteur prioritaire dans la coordination des travaux du Comité de pilotage. Un représentant/une représentante de l'Assemblée nationale et de l'ANE seront associé(e)s à l'organisation et la tenue du Comité de pilotage.

5.8 Suivi de la performance et des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités des partenaires de mise en œuvre. À cette fin, ceux-ci doivent établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Les comités et les structures de pilotage, de suivi et de consultation, ainsi que les activités programmées dans cette action veilleront à faciliter une représentation et une participation équitable des femmes et des hommes, y compris les personnes en situation de handicap et autres groupes en situation de vulnérabilité.

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action par l'intermédiaire de consultants indépendants commandés par la Commission.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier des conclusions et recommandations finales faites dans le cadre du RCPCA (prévues début 2022) ou encore le cas échéant à l'issue des scrutins.

La Commission informera les partenaires de mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Les partenaires de mise en œuvre collaboreront de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu 1 marché de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre en 2021.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre en 2021.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Une dotation budgétaire totale de 50 000 EUR est prévue pour maximum 1 marché de services par le recours au contrat-cadre dès le 4^e trimestre 2019.

6 CONDITIONS PREALABLES

S.O.

APPENDICE 1 : LISTE DES ACRONYMES

ACP-UE	Afrique, Caraïbes, Pacifique – Union européenne
AFD	Agence Française de Développement
AFPC	Association des Femmes Professionnelles de la Communication
AN	Assemblée nationale
ANE	Autorités nationales des élections
CAONF	Cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED
CBSD	<i>Capacity Building in support of Security and Development</i>
CEI	Commission électorale indépendante
CEM-RCA	Cadre d'engagement mutuel entre la République centrafricaine et la communauté internationale
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CNDHLF ou CNDH	Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales
CPS	Cour pénale spéciale
EM	États membres
EIDHR	European Instrument for Democracy & Human Rights
FED	Fonds Européen de Développement
FDSI	Forces de défenses de Sécurité Intérieures
FSI	Forces de sécurité intérieure
IcSP	Instrument contribuant à la sécurité et à la paix
INL	<i>Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs</i>
IRI	<i>International Republican Institute</i>
MATDDL	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation, et du développement local
MEPSTA	Ministère de l'éducation primaire, secondaire, technique et de l'alphabétisation
MINUSCA	Mission intégrée multidimensionnelle des Nations unies en Centrafrique
MICSP	Ministère de l'intérieur chargé de la sécurité publique
MJDH	Ministre de la justice et des droits de l'Homme
NDI	<i>National Democratic Institute</i>
ODD	Objectif de développement durable
OIF	Organisation internationale de la francophonie
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU Femmes	Organisation des Nations unies pour les femmes
OS	Objectif spécifique
OSC	Organisation de la société civile
PACEC	Projet d'appui au cycle électoral de la République centrafricaine
PGRR-FSI	Plan global de redimensionnement et de redéploiement des FSI
PIN	Programme indicatif national
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSDAN	Plan stratégique du développement de l'Assemblée nationale
PTF	Partenaires techniques et financiers
RCA	République centrafricaine
RCPCA	Plan national de relèvement et de consolidation de la paix
RCPCA - SG	Secrétariat général du RCPCA
RESA	Stratégie nationale pour la restauration de l'autorité de l'État

RESEJEP	Programme de réhabilitation des secteurs de la justice et de la police
RH	Ressources humaines
RSS ou SSR	Réforme du secteur sécurité
UA	Union africaine
UE	Union européenne

APPENDICE 2– MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Consolider les processus démocratiques en République centrafricaine.	• Indices sur l'état de droit des Nations unies • <i>Mo Ibrahim Index of African Governance</i> (IIAG) • Indices de gouvernance mondiale (les indicateurs paix/sécurité; état de droit; droits de l'Homme) • L'indicateur de transparence international (corruption perception index - IPC) • Qualité globale des institutions nationales (CPIA) • % femmes/représentants des minorités au sein du parlement national et/ou occupant des fonctions électives infranationales, rapporté à la part de la	Coup d'états de 2013, 2005, 1986, 1981, 1976, 1965 En 2018, la République centrafricaine reste confrontée à un taux élevé de conflits armés et de mouvements politiques et sociaux violents. Les données statistiques seront à préciser en première phase. Autres valeurs des indicateurs à préciser.	Passage pacifique du mandat actuel au mandat suivant selon le calendrier républicain. À définir en première phase. À définir en première phase. À définir en première phase.	Rapports Fondation Mo Ibrahim / Rapport Secrétaire général ONU sur l'état de droit <i>Transparency International</i>/autres Banque mondiale	

		population qu'ils représentent (ODD 5.43) Représentation des femmes parmi les médiateurs, les négociateurs et les experts technique dans les négociations de paix formelles (ODD 16.8)				
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	OS 1. Le contrôle démocratique de l'action gouvernementale par l'Assemblée nationale, et en rapport avec la participation citoyenne, est renforcé.	1.1. Indicateurs PEFA relatifs aux fonctions de suivi et contrôle de l'Assemblée. 1.2. Dispositif de suivi et statut des recommandations des commissions sur l'action gouvernementale et sur les projets de finances. 1.3. % des recommandations des rapports des enquêtes parlementaires en N-1 mises en œuvre à fin année N.	1.1. Non définis 1.2. Un suivi non systématique des recommandations 1.3. Valeurs et données non définies 1.4. À évaluer (2019) 1.5. Inexistant	1.1. À définir 1.2. Un cadre de concertation AN-Cour des comptes est fonctionnel/un suivi systématique est fait et rendu public (2020) 1.3. À préciser en première phase.	1.1. Rapport PEFA 1.2. À préciser (dont revues des PTF et des ONG internationales et locales) 1.3. Rapport d'activité de l'AN 1.4. À définir (dont rapports d'activités des projets).	Contexte politique et financier favorable à l'approfondissement du fonctionnement démocratique des institutions de l'État.

	OS2. La position et la participation des femmes dans le domaine politique, le Parlement, et la société, sont renforcées.	2 .1. % des sièges occupés par des élues femmes dans le Parlement ou au sein d'organes/commissions des élus. % à reporter à la part respective que les femmes représentent sur la population 2 .2. Statut des dispositions prises en matière d'intégration du genre dans l'administration du Parlement et de l'Assemblée.	2.1. Valeurs et données à définir	2.1. Valeurs et données à définir	2.1. Sources à définir en début de projet	
	OS 3. La sensibilisation des populations sur le processus électoral, axée sur la prise en compte effective de la dimension genre, est renforcée.	3.1. Taux de participation lors des élections (H/F). 3.2. Niveau d'acceptation des résultats par la population	- Élections 2015 - Taux de participation 2015	- Taux de participation (H/F) plus élevé.	Résultats et statistiques des élections Rapports ANE Rapports missions observations électorale internationales et citoyennes	Politiques nationales favorables à la participation citoyenne, professionnelle et politique des femmes
	OS.4. La gouvernance électorale est renforcée (phase préparatoire, préélectorale).	4.1 Statut des élections préparées et tenues dans les délais fixés.		- Élections présidentielle, législatives et provinciales.	Rapports d'activités du projet Document du gouvernement. Rapport MICS-UNICEF	

Produits	P.1. Les capacités de l'AN et des commissions en matière de contrôle, de suivi et d'évaluation des politiques et finances publiques, et de représentation, sont renforcées	1.1 Statut d'une unité dédiée à la recherche, à l'analyse et au contrôle budgétaire au sein l'AN 1.2 Statut d'un cadre de dialogue entre AN et population 1.3 Degré d'interaction entre élus et populations dans le processus d'élaboration et d'analyse des lois 1.4 Statut d'un cadre de contrôle 1.5 Statut d'un plan de communication sociale 1.6. Statut des travaux de communication, diffusion et de vulgarisation de l'activité parlementaire 1.7. Statut d'un/des réseau(x) d'OSC et nombre d'OSC ayant vu leurs capacités renforcées 1.8. Nombre d'initiatives et d'interventions des OSC appuyées en collaboration avec l'AN dans les secteurs clefs	1.1.1. Inexistant 1.1.2. À évaluer 1.1.3. À évaluer 1.1.4. Cadre informel 1.1.5. Inexistant 1.6. À vérifier/quantifier 1.7. À vérifier/quantifier 1.8. À vérifier/quantifier	1.1.1. Une unité spécifique est créée et opérationnelle (2020) 1.1.2. Des cadres de dialogue sont définis et formalisés (2020) 1.1.3. Des mécanismes d'interaction avec les citoyens sont mis en place et fonctionnent (2020) 1.1.4. Un cadre de concertation permanent AN/Cour des comptes est fonctionnel (2020) 1.5. Plan de communication disponible et mis en œuvre (2020) 1.6, 1.7 et 1.8 à définir en cours de projet.	1.1.1. Rapports d'activité de l'AN 1.1.2. Rapports d'activité de l'AN 1.1.3. Rapports d'activité de l'AN 1.1.4. Rapports d'activité de l'AN 1.1.5. Rapports d'activité de l'AN 1.6, 1.7 et 1.8 Rapports de projet, rapports de suivi de l'Assemblée nationale et des OSC.	Engagement proactif des élus et personnels du Parlement/Assemblée
----------	---	---	--	---	---	--

	P.2. L'Assemblée nationale est appuyée pour une intégration effective de la dimension genre au sein de l'institution et pour une meilleure représentation et promotion des intérêts des femmes et des filles dans les travaux parlementaires.	2.1. Statut d'un quota paritaire dans la vie politique et administrative 2.2. Statut d'un groupe de travail consultatif pour appuyer le causus genre 2.3. % de projets de lois soumis à l'AN ayant fait l'objet d'analyse genre 2.4. Statut des démarches auprès des commissions et des ministères visant la promotion du genre dans les programmes sectoriels et la budgétisation sensible au genre 2.5. Nombre d'enquêtes parlementaires suscitées par le causus genre.	2.1. À définir 2.2. À confirmer	2.1. À définir 2.2 Groupe de travail fonctionnel (2020) avec l'appui de la commission des femmes parlementaires	2.1 à 2.5 Rapports d'activité de l'AN et des commissions thématiques	Approfondissement démocratique
--	--	--	---	---	---	---------------------------------------

	P.3. Les populations sont sensibilisées sur les enjeux du processus électoral, les procédures de vote ainsi que sur leurs droits et devoirs en matière électorale.	3.1. Statut des activités de sensibilisation et d'éducation civique électorale. 3.2. Nombre d'initiatives de la part d'OSC de veille citoyenne et de suivi du processus électoral. 3.3. Nombre et typologie OSC engagés dans la préparation aux élections. 3.4. Statut stratégie genre dans le processus électoral 3.5. Existence des cadres de concertation avec les OSC 3.5. - Taux d'inscription sur les listes électorales des électeurs désagrégué par sexe. et âge, niveaux socio-économique, études (si possible). 3.6. % de candidatures féminines. - Nombre/Taux de femmes élues	3.1.à 3.5: nature des activités à identifier 3.6. 8 % de candidates femmes (2015)	3.1 à 3.5: À préciser en première phase: taux et régularité des réunions avec OSC au niveau national et provincial; nombre messages et communications transmis. 3.6. % candidatures femmes accru (% cible: 35 % à 45 %).	3.1 – 3.6 Rapports ANE; rapports MICSP ; rapports experts; rapports d'activité et évaluations/déclarations des membres cadres OSC/textes légaux 3.6. Rapports missions d'observation	3.1.1 Conditions politiques et sécuritaires. 3.1.2 Pro activité des OSC 3.5 Volonté des OSC/parties prenantes de participer aux cadres de concertation (médias, partis politiques, etc.)
--	---	---	---	--	--	---

	P.4. Les opérations préélectorales sont gérées de manière efficace et effective.	4.1. Les départements administratifs et techniques de l'ANE sont opérationnels et respectent le règlement ANE 4.2. Statut des moyens et dispositifs de planification 4.3 Statut des outils informatiques et du réseau des antennes de l'ANE. 4.4. Nombre de formations et de personnels formés 4.5. Existence d'une cellule d'accréditation, formation et information des observateurs 4.6. Statut des réglementations et des dispositifs légaux – notamment en matière de genre et de droits humains. 4.7. Situation/tenue des cadres de concertation au niveau national et préfectoral. 4.8. Statut de la mise à jour de la liste électorale.	4.1 à 4.7. À définir en début de phase 4.8. Mise à jour non exécutée à ce jour (2018)	4.1.- 4.3 à déterminer 4.4. Nombre de personnels formés en temps voulus 4.5. Nombre d'observateurs accrédités, informés, formés en temps voulu. 4.6. À déterminer en première phase 4.7. – nombre de réunions régulières des cadres. 4.8. À déterminer	4.1 à 4.7. Rapports ANE; rapports experts; rapports missions observations électorales internationales et citoyennes. 4.8. Rapport ANE/textes légaux	4.1-4.3 Besoins en termes d'expertise et d'appui formulés et identifiés via des requêtes formelles de l'ANE
--	---	---	---	--	---	--